



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 avril 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au centre culturel et communautaire situé au 350 chemin Val-des-Lacs le 28 avril 2022 à 18h30.

Sont présents à cette séance, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
André Marcotte	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Absence motivée : Madame Patricia Lacasse conseillère au poste no. 2

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la réfection du chemin Val-des-lacs
2. Dépôt et présentation du règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs

Période de questions

Levée de l'assemblée

2022-04-104



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 avril 2022

1. Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la réfection du chemin Val-des-lacs

2022-04-105

Monsieur Steven Minty donne l'avis de motion conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* à l'effet qu'il y aura à une séance ultérieure l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réfection du chemin Val-des-lacs.

2. Dépôt et présentation du projet du règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs

2022-04-106

Monsieur Jacques Hébert, confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Période de questions

Levée de l'assemblée

2022-04-107

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h51.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale par intérim